



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, à Calais, Pas-de-Calais - Mars 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, de documenter et de dénoncer quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels

	Au moins 168 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 505 tentes et bâches saisies
	Au moins 16 arrestations lors des expulsions		Au moins 34 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 47 sacs saisis		Du bois a été saisi au moins 1 fois
	Au moins 201 duvets et couvertures saisis		Au moins 6 matelas saisis
	Au moins 3 expulsions avec mises à l'abri forcées		

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles***. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis 2020. Les 03/03, 04/03 et 18/03 HRO a documenté des opérations de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.es ont été forcé.es d'entrer dans des bus et emmené.es dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles on été volées : le 03/03, au moins 40 tentes, 43 bâches, 43 sacs de couchage et 38 couvertures ont été volés.



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoin d'intimidations violentes envers les personnes exilées. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons documenté entre autres les faits qui suivent.

Le 10/03, un CRS a menacé une personne exilée en lui criant dessus et en sortant sa gazeuse lorsqu'il a compris qu'elle cherchait à récupérer le reste de ses affaires. Cette même personne n'a pas pu récupérer son sac qui était dans les mains de l'agent de la société APC, bien qu'il ait signifié aux forces de l'ordre que le sac lui appartenait.

Le 17/03, un CRS a jeté une couverture et les affaires d'une personne exilée dans le feu.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



32 tentatives d'intimidation:

HRO a enregistré une augmentation des entraves aux observations : les périmètres arbitrairement mis en place n'avaient pour seul but d'empêcher les observateur.rice.s de documenter.

Le 08/03/2022, un CRS a commencé à crier en se rapprochant du visage de l'un des membres HRO de manière très menaçante tout en écrasant les pieds d'un autre membre HRO. Le 10/03/2022, un membre HRO a été poussé violemment à deux reprises alors que celui-ci se trouvait en dehors du périmètre. Le 25/03/2022, après avoir poussé deux membres de HRO, les forces de l'ordre refusent de montrer leur RIO. Le 27/03/2022, deux membres de l'équipe HRO ont été poussé.es par les forces de l'ordre afin de les éloigner de l'opération derrière le périmètre arbitraire.

Les membres HRO ont subi au moins 8 contrôles d'identité, ont été filmé.es par les forces de l'ordre au moins 26 fois dont 11 fois avec leur téléphone personnel et ont été violemment poussé.es au moins 4 fois. Dans la plupart des cas, les CRS n'avaient pas leur RIO visible.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de Mars 2022 alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.